



Réf. Farde e-Assemblées : 2412165

N° OJ : 171

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Asbl "Centre Bruxellois de la Mode et du Design".- Subside : 9.184,19 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant qu'une stèle commémorative sera dévoilée Place du Nouveau Marché aux Grains le 20 août 2021 en mémoire de Mehdi Bouda, que cette stèle sera composée de dessins de Mehdi gravés dans une pierre posée sur un pied en métal et que l'A.S.B.L. Centre Bruxellois de la Mode et du Design (MAD) coordonne la réalisation de cette oeuvre ;

Considérant qu'une exposition en souvenir de Mehdi présentant ses dessins lorsqu'il était étudiant à l'école d'art de Sint Lukas aura également lieu du 20 au 29 août au MAD situé au 10, Place du Nouveau Marché aux Grains ;

Considérant le budget de 9.184,19 EUR introduit pour la réalisation de cette exposition et la stèle à la mémoire de Mehdi ;

Considérant les crédits disponibles à l'article 93006/33202 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : le principe d'octroyer un subside de 9.184,19 EUR au Centre Bruxellois de la Mode et du Design.

Article 2 : La dépense y relative de 9.184,19 EUR est approuvée et sera imputée à l'article 93006/33202 du budget ordinaire de 2021.

Article 3 : La dépense dont question à l'article 2 sera financée par la trésorerie.

Article 4 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

